EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 07 avril 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation : 29 mars 2021 Date d'affichage : 29 mars 2021

Vote: Pour: 21 Contre: 0 Abstention: 0 L'an deux mille vingt et un le sept du Mois d'Avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents: Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND, Aurélien TISSIER, Alain BARRES

Présents par procuration: Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Robert PISSAVY donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE

Absent: Laurent SAIGNIE, Béatrice THOMAS.

Secrétaire de Séance: Flore COUTURE

OBJET: Vote des budgets primitifs 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents budgets primitifs de la commune pour 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE ainsi qu'il suit les différents budgets primitifs de l'exercice 2021, s'équilibrant comme suit :

BUDGET COMMUNE - VOTE = Pour : 21 - Abstention : 0

Section de fonctionnement : 2 484 030.74

Section d'investissement : 2 600 714.39 €

Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/04/2021
015-200071702-20210414-DE_2021_061-BF

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - VOTE = Pour : 21 - Abstention : 0

Section d'exploitation : 291 870.00 €

Section d'investissement : 490 947.65 €

BUDGET CAMPING - VOTE = Pour : 21 Abstention : 0

Section de fonctionnement : 50 800.00 €

Section d'investissement : 17 739.10 €

BUDGET GESTION DES LOGEMENTS A L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE - VOTE =

Pour: 21 Abstention: 0

Section de fonctionnement : 110 178.63 €

Section d'investissement : 187 988.69 €

BUDGET LOTISSEMENT - VOTE = Pour : 21 Abstention : 0

Section de fonctionnement : 500 001.00 €

Section d'investissement : 500 000.00 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/04/2021
015-200071702-20210414-DE_2021_061-BF